

Assassinat raté : le jaloux obsessionnel sera encadré

Assises | Marc Girard écope de cinq ans de prison et huit ans de suivi judiciaire pour avoir voulu tuer son rival amoureux.

Au-delà de la peine de prison prononcée (cinq ans ferme), la cour d'assises a surtout décidé, hier, d'encadrer la sortie de prison de Marc Girard. Cet ouvrier de 39 ans, reconnu coupable d'avoir tenté d'assassiner par jalousie le nouveau compagnon de son ex-concubine, le 25 juillet 2011 à Fréjorgues, se voit imposer huit ans de suivi sociojudiciaire. Une longue sanction complémentaire demandée par l'avocat général Patrick Desjardins et qui prévoit l'obligation de se soigner et celle de ne pas approcher la victime. Dans cette affaire atypique, l'accusé n'a pas le profil d'un délinquant mais il affiche une fragilité psychiatrique née d'un passé terrible, dont il ne finit pas de porter le poids de la culpabilité : celui d'avoir tué sa mère violente à 17 ans, comme l'a souligné son avocate, M^e Béatrice Seita-Redon.

« Il avait l'obsession de l'éliminer »

M^e Péchevis, partie civile

« S'il ressort, il faut considérer qu'il est dangereux. Il a besoin d'être soigné », a prévenu le docteur Penochet, qui a décelé, chez lui, une dimension paranoïaque et une altération du discernement au moment du passage à l'acte.

Après l'avoir revendiqué, Marc Girard a refusé d'admettre qu'il voulait tuer ce jour-là, avec deux couteaux achetés spécialement, sans doute parce qu'effectivement, il n'a fait que poursuivre sa cible en voiture sans l'atteindre.

« Il voulait l'amener dans la mort et l'y



■ L'accusé avait traqué son rival devant son travail, à Fréjorgues, en juillet 2011. Archives B. C.

rejoindre. Il avait l'obsession de l'éliminer », a estimé M^e Maryse Péchevis, partie civile.

« Le démon qui était enfoui à l'intérieur va resurgir, avec cette idée fixe qui a germé et pris le dessus dans son esprit : "Il doit disparaître" », a asséné Patrick Desjardins.

L'accusé n'a pas supporté la séparation et encore moins qu'un nouvel homme entre dans la vie de la mère de sa fille, jusqu'à l'obsession, que la prise de cocaïne et d'anabolisants a favorisée.

Mais, au final, la cour s'est plus intéressée au présent pour jauger le risque de récurrence. La victime reste persuadée qu'il va recommencer et Chrystelle, la femme au milieu de ces deux hommes, est venue dire à la barre tout son désarroi : « J'ai peur parce que je ne sais

pas dans quel état psychologique il est, s'il va bien ou pas, s'il est en état de voir sa fille, je n'ai aucun moyen de le savoir. Mais il aime sa fille et il faut qu'il se raccroche à elle. »

Interrogé par l'avocat général sur ce qu'il pensait du couple, Marc Girard, dans un effort de contrition que tout le monde attendait, a, d'une parole que l'on jurerait sincère - en tout cas, loin des excuses de circonstances que l'on entend parfois -, rassuré la victime : « J'ai eu une attitude démesurée, je tiens à formuler des excuses. J'ai eu peur qu'il me remplace comme père, c'est quelque chose qui m'a fait perdre un peu plus la raison... C'est un bon beau-père. »